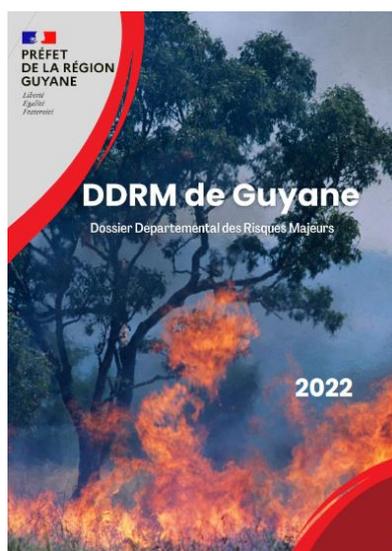


Le Dossier Départementale des Risques Majeurs (DDRM) de la Guyane

Le **risque technologique** est l'un des **risques majeurs** susceptible de survenir sur le territoire guyanais.



Risque technologique :

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/risque-technologique-risque-industriel>

Risques majeurs (typologie des risques et catastrophes) :

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/typologie-des-risques-et-catastrophes>

Source :

<https://www.guyane.gouv.fr/contenu/telechargement/24683/196401/file/DDRM%202022-vf.pdf>

Le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** de la Guyane répertorie trois grandes familles de risques technologiques sur le territoire :

1. **Le risque industriel** : la Guyane compte 18 établissements classés SEVESO (lien hypertexte vers le site du ministère de la transition écologique), 15 Seuil haut et 3 Seuil bas, principalement sur les communes de Kourou et Sinnamary en lien avec les activités du Centre Spatial guyanais ainsi que sur la commune de Rémire-Montjoly, à Dégrad-des-Cannes où la Société Anonyme de la raffinerie des Antilles (SARA), EDF et Air liquide spatial Guyane sont implantés. A ce jour, aucun accident majeur n'est à déplorer en Guyane. Les incidents survenus sont principalement dus à des fuites d'hydrocarbures.



Exemple d'établissement classé SEVESO seuil haut : Arianespace – Ensemble de lancement Ariane 6.

Source : <https://centrespatialguyanais.cnes.fr>



Périmètre du Grand Port Maritime de Guyane.

Source : <https://portdeguyane.fr>

2. **Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)** : la grande majorité des communes guyanaises sont concernées par le risque de transport de matières dangereuses sur route mais ce sont les RN1 et, dans une moindre mesure, la RN2 qui concentrent la majorité du trafic de véhicules citernes ou des flux de matières explosives. Le réseau fluvial, Maroni et Oyapock principalement, est également concerné par le transport d'hydrocarbures. Enfin, le port de Pariacabo à Kourou et celui de Dégrad-des-Cannes à Rémire-Montjoly disposent d'un réseau de canalisations (oléoduc, gazoduc).



A ce jour, aucun accident TMD majeur n'est à déplorer en Guyane. Le dernier accident mineur en date du 2 juillet 2020 a trait au renversement d'un camion-citerne transportant 32 000 litres de gasoil sur la RN1 (Sinnamary).

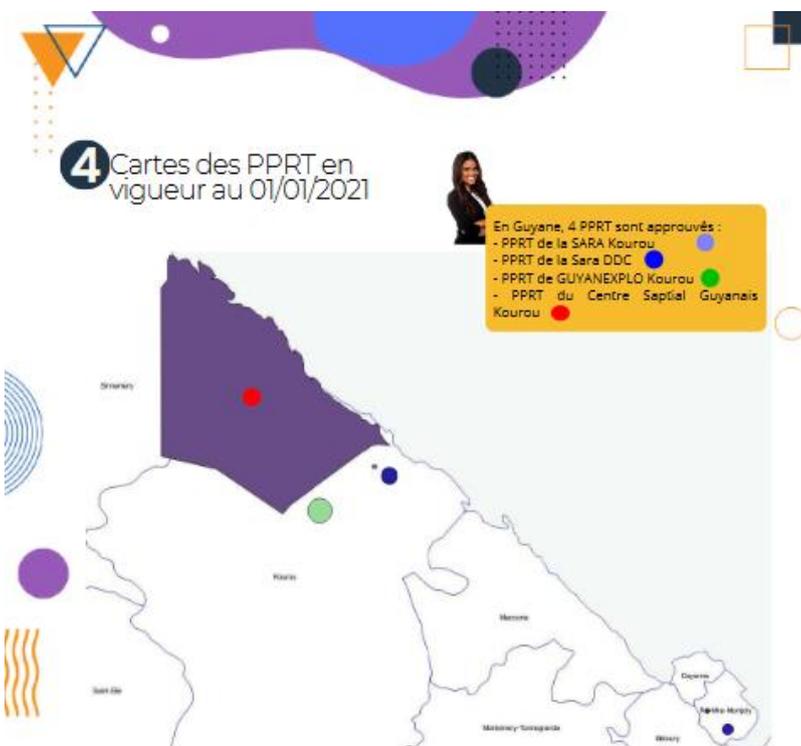
Un camion-citerne se renverse, risque de pollution à Sinnamary

Source : <https://www.franceguyane.fr> 02/07/2020

3. **Le risque de rupture de barrage :** Petit Saut, l'unique barrage de classe A de Guyane (plus de vingt mètres de hauteur et plus de quinze millions de mètres cubes de capacité de retenue), se situe sur le Sinnamary.

Le barrage de Petit Saut

Source : <https://www.edf.gf>



Afin de prévenir certains de ces risques, notamment ceux associés aux installations classées présentant des dangers particulièrement importants pour la sécurité et la santé des populations voisines et pour l'environnement, les **Plans de Prévention des Risques technologiques** ont été créés par la loi « risques » du 30 juillet 2003.

<https://www.ecologie.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques>

Carte des PPRT en vigueur au 01/01/2021

Source : DDRM de Guyane 2022, page 126

La Guyane en compte quatre :

- Le **PPRT Guyanexplo** sur la commune de Kourou, approuvé le 29 novembre 2010

<https://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/pprt-guyanexplo-a883.html>

- Le **PPRT du Centre Spatial Guyanais** sur les communes de Kourou et Sinnamary, approuvé le 18 novembre 2013

<https://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/pprt-du-centre-spatial-guyanais-a873.html>

- Le **PPRT Pariacabo-SARA** sur la commune de Kourou, approuvé le 8 juillet 2014

<https://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/pprt-pariacabo-sara-kourou-a870.html>

- Le **PPRT dégrad-des-Cannes-SARA** sur la commune de Rémire-Montjoly, approuvé le 23 novembre 2016

<https://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/pprt-degrad-des-cannes-sara-remire-montjoly-a997.html>